Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202559-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/59

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 08
Conseillers ayant pris part au vote : 09
Date de convocation : 03/12/2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Lundi 08 décembre 2025, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Emmanuelle LE STUM excusée et représentée par Isabelle KERVAREC ; Céline BOUREAU, excusée ; Pauline DUVACHER, excusée et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Régis ANSQUER

Objet : Convention CLIC

Présentation : Isabelle KERVAREC

VU *la convention initiale de 2023 portant sur les modalités de participation au financement du CLIC de Douarnenez ;*

VU *la délibération D2022/55 du 12 décembre 2022 portant sur la Convention portant sur les modalités de participation au financement du clic de Douarnenez – Cap Sizun par les communes bénéficiaires ;*

Les communes participent financièrement au budget du CLIC à hauteur du nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus domiciliées dans leur commune, selon les données démographiques les plus récentes disponibles.

Il est proposé la participation financière ci-dessous pour l'année 2025 :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202559-DE

Participation 2025 à hauteur de 2 € par personne âgée de +60 [illegible]
Participation 2025 à hauteur de 1,50 € par PA de + 60 ans pour DZ CC et CIAS Cap Sizun

Libellé	Pop. par tranche d'âge 2019 60 à 74 ans	Pop. par tranche d'âge 2019 75 ans et plus	Pop. Par tranche d'âge 2019 60 ans et plus	Montant 2024	Montant 2025
Audierne	1 115	759	1 874	1 874 €	2 811 €
Beuzec-Cap-Sizu	247	124	371	557 €	835 €
Cléden-Cap-Sizur	275	229	504	504 €	756 €
Douarnenez	3 267	2 266	5 533	11 066 €	11 066 €
Goulien	99	70	169	169 €	254 €
Île-de-Sein	84	46	130	130 €	195 €
Le Juch	135	63	198	396 €	396 €
Kerlaz	186	70	256	512 €	512 €
Mahalon	167	81	248	248 €	372 €
Confort-Meilars	162	63	225	225 €	338 €
Plogoff	413	276	689	689 €	1 034 €
Plouhinec	1 143	778	1 921	1 921 €	2 882 €
Pont-Croix	388	345	733	733 €	1 100 €
Pouldergat	241	138	379	758 €	758 €
Poullan-sur-Mer	404	157	561	1 122 €	1 122 €
Primelin	242	129	371	371 €	557 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Madame KERVAREC et en avoir délibéré**,**

DECIDE

par : 9 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **D'APPROUVER** cet avenant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 18/12/2025

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN